

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et le département du Nord : 1 franc par an. — Lille, 1 franc 50 cent. — Les autres départements de la France : 1 franc 50 cent. — L'étranger : 2 francs par an. — Le port en sus. — Agence particulière à Paris, 30, rue Feytaud.

Bureaux de Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ETANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux du Journal, rue Nationale, 78. — A LILLE, au Bureau de l'Administration, rue Nationale, 78. — A PARIS, à l'Agence Française des Bourses, 8, rue de Valenciennes. — A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, 45, rue de la Madeleine. — A NANCY, chez M. HENRI LAMBERT, rue de la Station. — En vente à Paris à ses distributeurs de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare d'Orléans.

UNE ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE A ANICHE

NOMBREUX MORTS ET BLESSÉS

CHRONIQUE

PARENTS, NE CÉDEZ JAMAIS

Il est bien dur de lutter contre ces petits tyrans, si aimables, quand ils font tout ce qu'ils veulent. Il est bien pénible de trouver, dans son âme, assez d'énergie pour dire quelquefois : Non ! ou bien : Je veux !

Alors papa et maman baissent, parlent, raisonnent, discutent au lieu de commander. Et ils sont invariablement battus : la diplomatie enfantine, plus encore que celle des Chinois, se distingue par une finesse qui est souvent de la ruse et par une patience que rien ne peut lasser.

S'ils surprennent chez les parents la moindre hésitation, le plus léger signe de faiblesse, ils poussent hardiment leur pointe, jusqu'à victoire complète.

Et à toutes les « raisons » qu'on leur oppose, ils disent avec l'énergie dont le père et la mère devraient leur donner l'exemple : « Je veux. Je ne veux pas ».

De là des scènes pénibles et humiliantes qu'un vaillant pitit journal reproduit, en partie, de la sorte :

Au lever — Je ne veux pas ces souliers, dit M. Paul. J'aime mieux prendre les autres.

Et la maman de discuter : « En vérité, Paul, je ne vois pas pourquoi tu ne veux pas ces souliers, ils valent bien les autres. — Je ne les veux pas, je te dis... — Mais, enfin, Paul, est-ce pas raisonnable ? Et si tu n'aurais que ceux-là ? — Je veux les autres. — Et la maman docile emporte la chaussure refusée et remet à M. Paul ce qu'il désire.

A déjeuner — Paul, viens vite déjeuner. Tu as café vu se refroidir.

Je ne veux pas de chocolat.

Mais tu sais bien que je t'en ai donné hier.

Qu'est-ce que cela me fait ? Je te dis que je ne veux pas de café.

Allons, Paul, est-ce pas raisonnable. Le café est prêt. Il faudrait du temps pour te préparer du chocolat, et c'est bientôt l'heure de sortir.

Je ne veux pas de café. Je veux du chocolat.

Eh bien, dit la mère impatientée, je vais te le préparer, ton chocolat.

A dîner. — Scène pareille. On sert la soupe. M. Paul fait la grimace.

Je ne veux pas de soupe, déclare-t-il.

Voyons, Paul, dit la mère suppliante, est-ce pas raisonnable. Cette soupe est très bonne. Tu n'as rien de mieux à manger que la soupe. M. Paul, mange-la.

Nan, je ne veux pas de soupe.

Non, je ne veux pas de soupe, dit le petit, mais fatigue, lui aussi, de se heurter sans cesse à ces résistances enfantines, il fait un geste vague qui signifie : Allons, qu'il ne mange pas de soupe, mais qu'il nous laisse la paix !

Ces parents peuvent bien alléguer que Paul n'a pas été raisonnable. Mais, franchement, l'ont-ils été ?

L'enfant est ce qu'on le fait. Discutez avec lui, pour le faire obéir ! Vous en ferez un raisonneur et vous ne serez pas raisonnable.

Parents, ne cédez jamais, sans de graves raisons. Et tout en faisant comprendre, sans discussion préalable, que vos ordres ne sont pas des caprices, imposez-les à vos enfants d'un ton qui n'admette pas de réplique.

De la sorte, vous vous épargnerez, après quelques luttes passagères, des ennuis, des contrariétés, des humiliations ou même des souffrances de toutes sortes.

X...

LES PROCES DE M. ROLLAND

Paris, 29 novembre. — Aujourd'hui se sont définitivement engagés devant la neuvième chambre des débats des divers procès en diffamation introduits par M. Rolland, contre la « Libre Parole » et l'« Intéressant ».

Le demandeur réclame 250.000 francs au premier de ces journaux, et 100.000 francs au second.

M. Rolland assiste à l'audience. Me Clémenceur plaide pour lui. Au banc des prévenus, on voit MM. Daniel Cloutier et Possier, de l'« Intéressant » ; M. Albert Monnier, de la « Libre Parole ». Lours défenseurs sont Mes Joseph Ménard et Maurice Quentin. M. Pagnerre assiste à l'audience. Les débats se continueront à huitaine, à moins que d'ici la l'amitié n'ait tout arrêté.

LES GREVES D'ELBEUF

Elbeuf, 28 novembre. — Les grèves continuent à Elbeuf.

Les officiers de la maison Plantefol, Foliot et Cie, réclamant une augmentation de salaires, viennent de se mettre en grève; les ouvriers terrassiers du chantier Hamard viennent également de quitter le travail, sur le refus de leur patron d'augmenter les salaires.

LA MORT D'UN PEINTRE ORIENTALISTE

On annonce la mort à 78 ans du peintre orientaliste Fabius Breat, un des premiers qui aient fait connaître dans les expositions parisiennes Constantinople et les rives du Bosphore. C'était le disciple de Th. Rousseau de Troyon. Il a surtout été remarqué dans les salons des dix dernières années de l'Empire.

LA CONFIRMATION DES FRANÇAIS DU PRINCE VICTOR-NAPOLÉON AVEC LA GRANDE DUCHESSE HELENE DE RUSSIE

Un télégramme du « Secolo », de Milan, confirme que le prince Victor-Napoléon est fiancé avec la fille du grand-duc Vladimir, la grande-duchesse Hélène.

LE DEPART DE CAPITAINE DREYFUS POUR PARIS

Des télégrammes de Genève apportent la nouvelle que le capitaine Dreyfus a quitté, hier, la villa qu'il occupe à Coligny. Il a pris l'express de 8 heures pour Paris. Sa femme et ses enfants sont restés en Suisse.

L'entrevue de M. Kruger et de M. Delessand

Paris, 29 novembre. — Déjà des amis qui approchent l'entrevue immédiate du président Kruger, celui-ci, dans sa conversation d'hier avec M. Delessand, s'est borné à présenter quelles seront les dispositions du gouvernement français dans les éventualités qui peuvent naître des démarches que fera, mais n'en décourage aucun. Il s'y associe même à cette initiative vient à se produire dans les conditions qui lui paraissent mériter son agrément.

Le président Kruger n'a formulé aucune proposition et n'a pas laissé percevoir ce qu'il a l'intention de faire. On ignore même à l'heure actuelle à quel moment il quittera la France. On a des raisons de croire qu'il se rendra sous peu directement à Paris à La Haye, et il est très probable que le gouvernement hollandais n'aura pas de premières démarches diplomatiques officielles.

Un interview de Kruger

Le correspondant du « Daily Mail » à Paris, a interviewé le président Kruger, auquel il a fait remarquer que l'intervention de la France serait considérée comme un acte antimoral et un serais jamais acceptés par le peuple anglais.

Un télégramme à Léon XIII

Un télégramme annonce que Kruger a télégraphié au Pape, dès son arrivée en Europe, pour le remercier de sa sympathie pour le Transvaal.

EN BELGIQUE

Le voyage du président Kruger. Raisons anglaises

Les journaux belges disent que le président Kruger, résolu lors de son débarquement à Marseille à s'arrêter à Bruxelles, sur la route de La Haye, ne fera que traverser la Belgique, sans sortir de son wagon, soit à Bruxelles, soit à Auvvers. Ce changement d'itinéraire a été décidé en quelque sorte imposé par le gouvernement belge.

Une note que nous recevons de Paris dit que le gouvernement belge est terrorisé par le gouvernement britannique. Des démarches directes ont été faites, en effet, auprès du cabinet belge par le ministre de la reine Victoria, à Bruxelles pour qu'il arrête, autant que cela est en son pouvoir, de façon que le président Kruger se trouve, en traversant la Belgique, hors de portée des acclamations du public.

Le « Etoile belge », enregistré le bruit que même si le président Kruger ne s'arrête pas en Belgique, il y aura des manifestations à Bruxelles où se trouve, ou la soit, le siège de la légation du Transvaal.

Celui qui vient de passer...

Le barde breton Théodore Botrel, vient de composer un bel poème, dédié au président Kruger : « Celui qui vient de passer... »

En voici quelques strophes :

Celle (sa République) qu'il va porter en terre
L'entraînait pleurer, râler
Sous le joug de l'Angleterro
Qui mit deux ans à le franchir ;
Et le vase aux grands jords épiques
Lorsqu'avec Kruger elle lutta,
Rire les rives luxuriantes
De Jobert, de Wet et de Botha ;
Et à dû compter les moraines
Et le leopard vers d'ouglu ;
Et saigné par les blessures
De vaillant Villebois-Mareuil !
...Aujourd'hui que, par tout l'Orange,
L'ennemi sembla triomphant
Et vient offrir pour qu'on l'échange
Contre le corps de son enfant !
Si bien qu'en le voyant passer,
Les fils de Breumes le Gaulois
Ont, changeant de cri de l'ancteur,
Dit : « Gloire aux vaincus ! à cette fois !
Gloire aux vaincus !... Plaignons les autres !
Où, nous vous plaignons, ô vaincus :
Les victimes comme les vôtres,
Doivent laisser d'être racœurés !
Sur les crimes et les menottes
L'histoire d'ardo son soleil !
Où, nous vous plaignons, ô vaincus
Vos sur un triste soleil !
L'histoire est là qui s'opère
Et compte à voix basse les morts :
Prenez garde, où l'on pleure bien garde !
Le corps est plein de bestes noires
Pour qu'elle débore, sur l'heure,
Et suffire, en vérité,
Des larmes d'un vieillard qui pleure
Sur une jeune Liberté !

LES PATENTES ET LA DEPOPULATION

Paris, 29 novembre. — La commission sénatoriale des patentes s'est réunie aujourd'hui pour examiner l'amendement de M. P. P. et de M. Bernard, qui lui avait été renvoyé par le Sénat à une séance précédente, et qui, ou s'en souvient, tend à dégrader les patentes suivant le nombre de leurs enfants.

M. Gauthier a communiqué à la commission les renseignements qui lui ont été fournis par le ministre des finances sur les conséquences budgétaires qu'entraînerait le vote définitif de cet amendement, conséquences qui varieraient suivant que la dégrèverait serait plus ou moins grande par chaque enfant.

M. Gauthier a été chargé de rédiger un rapport dans ce sens. Le Sénat appréciera.

LE COMTE DE CORNULIER DEVANT LA CHAMBRE DU CONSEIL

Paris, 29 novembre. — Le comte de Cornulier, qui a été assermenté, a été entendu par le conseil pour assister à la procédure par laquelle le père de la victime demande à lui retirer la puissance paternelle. Les débats ont eu lieu à huis-clos et dureront huit jours. L'accusé est défendu par Me Henri Robert. Le vicomte P. de Saut, père de la victime, est assisté de Me Poincaré.

CHOSSES ET AUTRES

Le petit Georges vient de faire ses débuts de cycliste. — Un tel, jamais monté à bicyclette ? demanda-t-il à son grand-père.

Le vieillard, avec un certain aplomb :

— Oh ! si... J'y montais beaucoup, quand j'avais ton âge !

Un ami pénétre dans le cabinet de travail d'un homme de lettres au moment où celui-ci achève un article de longue haleine.

— Dieu ! qu'il y a de poussière chez toi ! s'écria le visiteur, modestement :
— J'ai ramassé tant d'idées !

TERRIBLE EXPLOSION aux Mines d'Aniche

Une caisse de dynamite qui éclate à la fosse Fénelon

SEIZE MORTS. — NOMBREUX BLESSÉS UN DISPARU

Une épouvantable catastrophe et comme, heureusement, on n'en avait pas eu d'exemple depuis de longues années dans les exploitations minières de notre région, s'est produite mercredi matin à la Compagnie des mines d'Aniche, à la fosse Fénelon, reliée par des galeries souterraines à la fosse Saint-Louis.

Une explosion inexplicable s'est produite à foud, à l'acrocage de 600 mètres; la dynamite a sauté sans qu'à l'heure présente on puisse même soupçonner comment l'accident s'est produit et vraisemblablement sans que jamais on puisse s'expliquer.

Quinze cadavres ont déjà été retirés des lieux obscurs. Le distributeur de dynamite, M. Bertinon, nous retrace certains détails sur le nombre des victimes mais il est peu probable qu'on retrouve de lui autre chose que desmiettes éparpillées. Enfin, il est presque certain qu'une autre victime est enseveli sous les éboulements. Il y a donc seize morts constatés d'ia à présent, une dix-septième presque certaine, et parmi les douze ou quinze blessés dont quatre très grièvement, trois ou moins ne survivront pas à leurs blessures. C'est donc vingt victimes qu'aura fait et s'effraie et inconcevable accident. Comme on le pense cette catastrophe a causé non seulement à Aniche mais dans toute la région du Nord où elle n'a pas tardé à être connue, par le téléphone et le télégraphe, une émotion indescriptible.

Plusieurs de nos rédacteurs se sont rendus immédiatement sur les lieux, et voici les renseignements qu'ils nous envoient.

L'EXPLOSION

C'est exactement à 5 heures 10 du matin que l'explosion s'est produite. L'heure a été précisée par la montre trouvée dans la poche d'une des victimes et qui fut arrêtée à 5 heures 20. On n'avait que le possesseur de cette montre la maintenait à une averse régulière de 10 minutes. A ce moment il y avait un fond à 11 ouvriers, dits de la coupe à terre qui travaillaient la nuit et dont le besogne était terminé.

On allait remonter, et c'est parmi eux que l'on trouve le plus grand nombre de victimes car il se trouvait à proximité du puits lorsque la dynamite qui n'en est distante que de 50 mètres, a sauté. Le nombre des ouvriers du jour qui étaient descendus à ce moment est inconnu. La lamproserie avait délivré 151 lampes, mais il est certain qu'un bon nombre de mineurs attendaient sur le carreau de la fosse leur tour de descente lorsque l'explosion s'est produite. Ils se sont enfuis et on les a vus courir à travers la campagne avec leur lanterne allumée. Le plupart des mineurs remontés après l'accident ont été fait autant et de ce fait il a même été constaté qu'il est difficile de se rendre un compte approximatif des manquants. C'est, en se basant sur les indications de la lamproserie, que les mineurs les plus effrayantes ont été lancées. On parlait de 60 morts et de 60 blessés et les premières nouvelles apportées par le télégraphe et le téléphone avant contrôle et examen portaient ces chiffres terrifiants.

Il y avait exagération; mais telle qu'elle est, avec la réduction qu'il faut faire sur ces chiffres, la catastrophe n'en reste pas moins l'une des plus terribles qui aient jeté la consternation dans notre région.

Et, cependant elle aurait pu être beaucoup plus meurtrière. Si l'on n'avait pas été dans la quinzième de Ste-Barbe, étant donné l'heure à laquelle l'explosion a eu lieu, on ne sait à quel chiffre fantastique se serait élevé le nombre des morts. On sait qu'il est de tradition que dans la quinzième de Ste-Barbe, lors des réunions patronales des mineurs de faire un travail supplémentaire, soit en commençant la journée plus tôt soit en terminant plus tard. Et cela, pour compenser le salaire perdu par les journées de chômage, puis, encore, pour augmenter l'argent de poche pendant ces jours de réjouissances. Or, et bien que pendant la dernière grève les ouvriers des réunions ouvrières enussent suggéré aux mineurs d'Aniche de ne point faire la quinzième de Ste-Barbe et obtenu d'aut un vote dans ce sens, beaucoup de mineurs avaient avancé d'une heure le moment de la descente et étaient dans les veines depuis 4 heures du matin. Il en est résulté beaucoup moins d'encombrement à la descente et une diminution importante du nombre des morts. En outre pendant la quinzième de Ste-Barbe pour rendre la journée plus productive on fait entrer du charbon et non pas des pierres nouvelles. Donc, un faible usage de la dynamite dont beaucoup de mineurs se passent pendant cette quinzième et par conséquent pas de stationnement après de la dynamite pour attendre son tour de distribution.

LES MORTS

Voici la lugubre liste des morts qui ont été reconnus jusqu'à cette heure :

- Adolphe Dausel, de Fenain, asphyxié dans la cage descendante, célibataire ;
- Toussaint Degord, de Fenain, veuve ouvert, crises artérielles ;
- Adolphe Brunet, de Somain, père de quatre enfants, écorchement de la tête, fracture des deux cuisses au du bras gauche ;
- Jules Bourrier, de Fenain, fracture du crâne ;
- Joseph Kessler, d'Abbeon, asphyxié ;
- Louis Jeux, d'Abbeon, fracture du crâne, des cuisses et du bras gauche ;
- François Carlier, de Mastaing, père de deux enfants, fracture du crâne et des membres inférieurs ;
- Achille Tison, de Somain, quartier de la Renaissance, fracture du crâne et du bras droit, père de deux enfants ;
- Henri Dupries, de Somain, fracture du crâne, du bras droit et de la jambe gauche ;
- Léon Copin, de Somain, fracture du crâne ;
- Camille Dumortier, de Fenain, père de trois enfants, fracture du crâne ;
- Désiré Pollet, de Somain, père de deux enfants, tous deux soldats, Désiré Pollet était dans un état méconnaissable et n'a été reconnu que grâce à sa barbe blanche spéciale.
- Eugène Branche, de Somain, crâne fracassé machoire brisée.

LES BLESSÉS

On ne connaît pas encore d'une manière précise le nombre des blessés, car la plupart d'entre eux, fort légèrement atteints, du reste, se sont empressés de regagner leur domicile à Somain, à Abbeon, à Fenain, etc.

Si plusieurs n'ont que des égratignures, il en est cependant qui sont plus sérieusement éprouvés. L'un d'eux, par exemple, qui a un œil sorti de son orbite, est allé se faire soigner à Fenain. Mais ces blessures, devant lesquelles on s'applaudirait en d'autres circonstances, semblent bénignes à côté du danger de mort que ces malheureux ont vu de si près.

Comme nous le disions plus haut, il n'y a pas que des blessures légères; quatre mineurs sont gravement atteints; ce sont Mastaing, d'Abbeon, qui a les cuisses et les bras cassés; Bourl Florimond, de Somain, cuisse brisée; Gustave Pison, cuisse brisée, pilé perdu; Fonlain, de Fenain, blessé à la tête. Sur ces quatre blessés, on craint que trois succomberont à leurs souffrances. Un autre mineur est devenu subitement fou et s'est mis à courir en chantant. On espère, d'ailleurs, que cette crise ne survivra pas à la commotion qui l'a provoquée.

Parmi les autres blessés qui, atteints d'une façon plus ou moins douloureuse, se courent aucun danger citons :

Emile Bertinchamps, blessé sans connaissance, par suite d'un encombrement d'asphyxié ;
Jean-Baptiste Lartigue, blessé à la tête ;
Poulain, de Fenain, blessé à la tête ;
Gustave Tison, d'Aniche ;
Fleury Mourat, de la Renaissance, cuisse cassée ;
Dransart Pierre, Gion Jean-Baptiste, Pliport, Beaudoux Célestin, Dumont Victor, Danel Charles,

Informations

LES PATENTES ET LA DEPOPULATION

Paris, 29 novembre. — La commission sénatoriale des patentes s'est réunie aujourd'hui pour examiner l'amendement de M. P. P. et de M. Bernard, qui lui avait été renvoyé par le Sénat à une séance précédente, et qui, ou s'en souvient, tend à dégrader les patentes suivant le nombre de leurs enfants.

M. Gauthier a communiqué à la commission les renseignements qui lui ont été fournis par le ministre des finances sur les conséquences budgétaires qu'entraînerait le vote définitif de cet amendement, conséquences qui varieraient suivant que la dégrèverait serait plus ou moins grande par chaque enfant.

M. Gauthier a été chargé de rédiger un rapport dans ce sens. Le Sénat appréciera.

LE COMTE DE CORNULIER DEVANT LA CHAMBRE DU CONSEIL

Paris, 29 novembre. — Le comte de Cornulier, qui a été assermenté, a été entendu par le conseil pour assister à la procédure par laquelle le père de la victime demande à lui retirer la puissance paternelle. Les débats ont eu lieu à huis-clos et dureront huit jours. L'accusé est défendu par Me Henri Robert. Le vicomte P. de Saut, père de la victime, est assisté de Me Poincaré.